

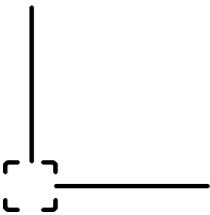


BCAE

- Protection des zones humides et des tourbières
- Bandes tampons le long des cours d'eau
- Prairies sensibles

Descriptif de contenu et de livraison

Date du document : Juillet 2017
Révision : Février 2026



Sommaire

Sommaire	2
DESCRIPTIF DE CONTENU	4
1. Présentation des produits	5
1.1 BCAE.....	5
1.2 Définitions et contenu.....	5
1.2.1 BCAE 2 : Protection des zones humides et des tourbières.....	5
1.2.2 BCAE 4 : Bandes tampons le long des cours d'eau.....	6
1.2.3 BCAE 9 : Prairies sensibles.....	6
1.2.4 Arrêtés	6
1.3 Visualisation	6
1.4 Services web	7
1.5 Usages	7
1.6 Actualité et mise à jour	7
2. Spécifications techniques	8
2.1 Sources des données.....	8
2.1.1 Protection des zones humides et des tourbières	8
2.1.2 Bandes tampons le long des cours d'eau.....	8
2.1.3 Prairies sensibles.....	8
2.2 Extension géographique	9
2.2.1 Protection des zones humides et des tourbières	9
2.2.2 Bandes tampons le long des cours d'eau.....	9
2.2.3 Prairies sensibles.....	9
2.3 Références géodésiques.....	9
2.4 Paramètres de qualité géométrique	9
2.5 Définitions des termes employés	10
2.5.1 Classe	10
2.5.2 Attribut	10
3. Classe zones_humides_tourbieres	11
3.1 Définition	11
3.2 Description des attributs.....	11

4. Classe BCAE_lineaire	13
4.1 Définition	13
4.2 Description des attributs.....	13
5. Classe prairies_sensibles	15
5.1 Définition	15
5.2 Description des attributs.....	15
DESCRIPTIF DE LIVRAISON	17
6. Caractéristiques de la livraison	18
6.1 Modalités de livraison.....	18
6.2 Emprises de livraison	18
6.3 Format de livraison.....	19
6.4 Volume des données.....	19
7. Répertoires des données	20
7.1 Arborescences générales	20
7.1.1 Protection des zones humides et des tourbières	20
7.1.2 Bandes tampons le long des cours d'eau.....	20
7.1.3 Prairies sensibles.....	20
7.2 Nomenclature	20
8. Répertoires BCAE2 BCAE4 BCAE9	21
8.1 1_DONNEES_LIVRAISON_{AAAA-MM-JJ}.....	21
8.1.1 Protection des zones humides et des tourbières	21
8.1.2 Bandes tampons le long des cours d'eau.....	21
8.1.3 Prairies sensibles.....	21
8.2 Fichier LISEZ-MOI.pdf.....	21
ANNEXE	22



DESCRIPTIF DE CONTENU

Remarques :

- ce chapitre décrit en termes de contenu, de précision géométrique et de qualité sémantique, les caractéristiques des produits BCAE 2, BCAE 4 et BCAE 9 ;
- ce chapitre ne décrit pas les produits BCAE 2, BCAE 4 et BCAE 9 en termes de structure de livraison, laquelle est traitée dans le chapitre **DESCRIPTIF DE LIVRAISON** ;
- ce chapitre ne présente pas les évolutions des produits BCAE 2, BCAE 4 et BCAE 9, ni celle de la documentation ; ces informations sont diffusées dans un suivi des évolutions : ***SE_BCAE.pdf*** ,
- ce chapitre ne constitue pas un manuel d'utilisation des produits BCAE 2, BCAE 4 et BCAE 9.

1. Présentation des produits

1.1 BCAE

Le domaine BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) est une exigence de base de la conditionnalité des aides de la PAC¹ en vigueur.

9 thèmes sont traités par les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) :

- BCAE 1 : Obligation du maintien des prairies permanentes ;
- **BCAE 2 : Protection des zones humides et des tourbières ;**
- BCAE 3 : Interdiction de brûlage ;
- **BCAE 4 : Bandes tampons le long des cours d'eau ;**
- BCAE 5 : Gestion du labour réduisant les risques de dégradation des sols ;
- BCAE 6 : Interdiction de sols nus durant les périodes sensibles ;
- BCAE 7 : Rotation et diversification des cultures ;
- BCAE 8 : Maintien des éléments du paysage ;
- **BCAE 9 : Interdiction de convertir ou de labourer les prairies permanentes dans les sites Natura 2000.**

Sont présentés dans ce document : BCAE 2, BCAE 4 et BCAE 9.

1.2 Définitions et contenu

1.2.1 BCAE 2 : Protection des zones humides et des tourbières

La norme BCAE 2, relative à la conditionnalité de la Politique Agricole Commune, qui a pour objet de protéger les zones humides et les tourbières, est entrée en vigueur à compter de 2025. Elle vise à protéger ces milieux à fort enjeux y compris lorsqu'ils ne sont pas pleinement fonctionnels en raison d'action anthropique (drainage par exemple) qui limite temporairement l'expression de leurs fonctionnalités. Cette protection est assurée par le respect d'exigences spécifiques aux zones humides et aux tourbières.

De fait une carte distinguant ces deux écosystèmes a été construite pour la métropole et pour les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM). La carte métropolitaine est rendue opposable par l'arrêté ministériel relatif aux Bonnes conditions agricoles et environnementales de la conditionnalité. La carte des DROM, sera rendue opposable via l'arrêté préfectoral des BCAE de chaque DROM. Pour rappel, l'ensemble des aides directes du FEAGA ainsi que les aides surfaciques relevant du FEADER et certaines autres aides (soutien au pastoralisme, etc...) sont soumises au respect des normes et exigences de la conditionnalité et le montant des aides perçu par un exploitant est réduit en cas de manquement.

Une tourbière est une zone humide colonisée par la végétation dans un milieu saturé en eau.

Pour la protection des zones humides et de tourbières, il est interdit de :

- remblayer et de déposer (tous types de déchets, terre et matériaux inertes hors fumure et matière organique et hors boues de curage des canaux et matériaux d'entretien pour les digues) ;
- déployer de nouveaux réseaux de drainages en zones humides : l'entretien des drainages existants n'est pas interdit ;
- prélever et de brûler pour les parcelles situées en tourbières.

¹ Politique Agricole Commune.

1.2.2 BCAA 4 : Bandes tampons le long des cours d'eau

Le code rural et de la pêche maritime stipule que les agriculteurs bénéficiant des aides de la PAC soumises à la conditionnalité implantent des bandes enherbées le long de certains cours d'eau au titre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.

1.2.3 BCAA 9 : Prairies sensibles

Les surfaces désignées comme prairies sensibles sont les prairies permanentes majoritairement herbacées faisant partie des zones Natura 2000 et présentant une richesse importante en biodiversité.

Ces prairies doivent être maintenues en place. Le labour et/ou la conversion de ces surfaces vers une autre catégorie de surface ou en une surface non agricole, ne sont pas autorisés.

1.2.4 Arrêtés

L'arrêté du 21 janvier 2025 modifié relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAA) définit :

- le zonage des zones humides et des tourbières ;
- pour chaque département, le type de cours d'eau à border de bandes tampons (appelé annexe) ;
- l'identification des prairies permanentes désignées comme « sensibles » prévue par le code rural et de la pêche maritime.

L'arrêté du **15 janvier 2026** modifiant l'arrêté du **21 janvier 2025** relatif aux bonnes conditions agricoles et environnementales précise que le référentiel des cours d'eau du millésime 2026 est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026.

Pour les départements non métropolitains, se référer aux arrêtés préfectoraux relatifs aux BCAA.

1.3 Visualisation

Les données BCAA sont consultables sur **cartes.gouv** :

- [Protection des zones humides et des tourbières](#)
- [Bandes tampons le long des cours d'eau](#)
- [Prairies sensibles](#)

1.4 Services web

Les données BCAE se retrouvent également dans la thématique « agriculture » des services web experts. Les noms techniques des flux sont :

Données	Nom technique
Protection des zones humides et des tourbières	TOURBIERES_ZONES-HUMIDES.BCAE
Bandes tampons le long des cours d'eau	HYDROGRAPHY.BCAE.LATEST
Prairies sensibles	PRAIRIES.SENSIBLES.BCAE

Cliquer sur l'imagette ci-dessous pour accéder aux services :

[SERVICES WEB EXPERTS - AGRICULTURE](#)

1.5 Usages

- identification des zones humides et des tourbières devant faire l'objet de protection spécifique au titre de la conditionnalité des aides de la PAC ;
- identification des cours d'eau devant être bordés d'une bande enherbée au titre de la conditionnalité des aides de la PAC ;
- identification des prairies permanentes désignées comme écologiquement sensibles au titre de la PAC.

1.6 Actualité et mise à jour

Données	Produit	État
Protection des zones humides et des tourbières	BCAE 2	Couche stabilisée constituée en 2025
Bandes tampons le long des cours d'eau	BCAE 4	Mise à jour annuelle
Prairies sensibles	BCAE 9	Couche stabilisée constituée en 2024

2. Spécifications techniques

2.1 Sources des données

2.1.1 Protection des zones humides et des tourbières

La couche BCAE 2 intègre deux zonages :

- un premier correspondant aux zones humides (données recensées par le Forum des Marais Atlantiques) qui ont été croisées avec le zonage RAMSAR afin de disposer d'une couche suffisamment robuste et peu contestable par les parties prenantes car ce zonage a fait l'objet d'une large concertation pour sa labellisation ;
- un second correspondant aux seules tourbières (sachant que les tourbières constituent un sous-ensemble des zones humides présentant des caractéristiques singulières leur conférant le caractère de milieux tourbeux) et qui n'est pas croisé avec les zones RAMSAR.

Ces deux couches (zones humides et tourbières) sont croisées avec le RPG 2022 afin d'identifier les parcelles agricoles sur lesquelles s'appliquera la norme.

La création de la couche géographique du référentiel a été réalisée par l'Observatoire du Développement Rural de l'INRAE.

2.1.2 Bandes tampons le long des cours d'eau

Les départements sont classés suivant quatre types (appelés annexes) définis dans les arrêtés² :

Annexe	Classement
I-A	Cours d'eau permanents et intermittents nommés de la BD TOPO®
I-B	Cours d'eau permanents et intermittents nommés et non nommés de la BD TOPO®
I-C	Cours d'eau permanents de la BD TOPO® et d'autres cours d'eau retenus au plan départemental (carte locale)
I-D	Cours d'eau retenus au plan départemental (carte locale)

2.1.3 Prairies sensibles

La désignation des prairies sensibles dans les sites Natura 2000 existants au 31 décembre 2021 procède du croisement graphique entre le registre parcellaire graphique (RPG) 2022 et la richesse en biodiversité de ces prairies, estimée au moyen d'un inventaire réalisé par le MNHN³. Un arrêté² du ministre chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire désigne ces prairies sensibles.

² Pour consulter les arrêtés, cliquer sur les liens du paragraphe [1.2.1.3 Arrêtés](#).

³ Muséum national d'histoire naturelle.

2.2 Extension géographique

2.2.1 Protection des zones humides et des tourbières

Les données concernant la protection des zones humides et des tourbières couvrent l'ensemble des départements Français (métropole et DROM).

2.2.2 Bandes tampons le long des cours d'eau

Les données concernant les cours d'eau sont disponibles sur 94 départements métropolitains. Voir listes en [ANNEXES](#).

Les données livrées sont réparties dans les quatre types :

Type (annexe)	Nombre de département(s)
I-A	24
I-B	1
I-C	4
I-D	65

2.2.3 Prairies sensibles

Les données concernant les prairies sensibles couvrent la France métropolitaine.

2.3 Références géodésiques

Les données sont proposées de façon standard dans les systèmes légaux de référence suivants :

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde Associé	Projection	Unité	Résolution	Code EPSG ⁴
France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	mètre		2154
Guadeloupe, Martinique	RGAF09		UTM Nord fuseau 20			5490
Guyane	RGFG95		UTM Nord fuseau 22			2972
La Réunion	RGR92		UTM Sud fuseau 40			2975
Mayotte	RGM04		UTM Sud fuseau 38			4471

2.4 Paramètres de qualité géométrique

Pour les cours d'eau de type I-A, I-B et une partie de I-C (hors carte locale), la précision géométrique est la même que celle de la BD TOPO®.

Pour plus d'informations sur les paramètres de qualité de la BD TOPO®, consulter son descriptif de contenu ([DC_BDTOPO_<version>.pdf](#)).

⁴ European Petroleum Survey Group : <https://epsg.io>

2.5 Définitions des termes employés

2.5.1 Classe

Une classe regroupe des objets de même genre, de même dimension et définis par les mêmes attributs.

Définition	<i>Définition de la classe. Cette définition s'applique à tous les objets de cette classe.</i>
Topologie	<i>Simple ou complexe.</i>
Genre	<i>Le genre spécifie la géométrie des objets de la classe :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>genre : surfacique, linéaire, ponctuel</i>• <i>dimension : bidimensionnel, tridimensionnel</i>• <i>exemple : ponctuel 2D</i>
Attributs	<i>Des attributs sont associés à chaque objet d'une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d'attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).</i>

2.5.2 Attribut

Les attributs sont présentés de la manière suivante :

<Nom de l'attribut>	
Définition	<i>Définition de l'attribut.</i>
	<i>Précision sur :</i>
Type	<ul style="list-style-type: none">• <i>la structure de l'attribut : entier, décimal, caractères, etc.</i>• <i>la longueur maximale autorisée pour les valeurs.</i>
Contrainte	<i>S'il n'y a pas de contrainte (Valeur obligatoire), l'attribut peut être vide.</i>
Valeurs	<i>Regroupements et définitions de la signification des valeurs de l'attribut. La liste des valeurs possibles est fournie. Certains attributs peuvent ne pas avoir de valeurs. Des valeurs peuvent être données en exemple.</i>

3. Classe zones_humides_tourbieres

3.1 Définition

Définition	Zones humides ou tourbières désignées comme à protéger (BCAE2).	
Genre	Surfacique	
Attributs	ID COG_REGION COG_DEPARTEMENT COG_COMMUNE TYPE_ZONE	Identifiant de la zone Identifiant COG de la région Identifiant COG du département Identifiant COG de la commune Type de la zone

Sélection : Toutes les zones humides ou tourbières BCAE sont retenues.

Modélisation : Contour de la surface de l'îlot agricole qui contient la zone humide ou la parcelle.

3.2 Description des attributs

ID

Définition	Identifiant unique de la zone humide ou de la tourbière.
Type	Entier (10)
Contrainte	Valeur obligatoire
Valeurs	<i>Numériques</i>

COG_REGION

Définition	Identifiant COG de la région dans laquelle se trouve la zone humide ou la tourbière.
Type	Entier (3)
Valeurs	<i>Numériques</i>

COG_DEPARTEMENT

Définition	Identifiant COG du département dans lequel se trouve la zone humide ou la tourbière.	
Type	Entier (3)	
Valeurs	<i>Numériques</i>	
	none	L'îlot est hors des limites administratives du département ou à cheval sur 2 communes.

COG_COMMUNE

Définition	Identifiant COG de la commune dans laquelle se trouve la zone humide ou la tourbière.	
Type	Entier (5)	
	<i>Numériques</i>	
Valeurs	none	L'îlot est hors des limites administratives de la commune ou à cheval sur 2 communes.

TYPE_ZONE

Définition	Type (nature) de la zone. Indique si l'objet est une zone humide ou une tourbière.	
Type	Caractères (254)	
Valeurs	zone humide effective	
	tourbière	

4. Classe BCAE_lineaire

4.1 Définition

Définition	Cours d'eau BCAE (BCAE4).	
Genre	Linéaire	
Attributs	CLEABS DEP TYPE BCAE ORIGINE1 ORIGINE2 MILLESIM COMMENT	Clé absolue Département Catégorie Tronçon BCAE Origine du tronçon (principale) Origine du tronçon (secondaire) Millésime Commentaire

Sélection : Seuls les cours d'eau BCAE sont retenus.

Modélisation : À l'axe (quelle que soit la largeur).

4.2 Description des attributs

CLEABS

Définition	Identifiant unique issu de la BD TOPO® édition 243.
Type	Caractères (254)
Contrainte	Valeur obligatoire
Valeurs	<u>Ex</u> : TRON_EAUXXXXXXXXXXXXXXXXXX avec X identifiant numérique unique.

DEP

Définition	Numéro du département.
Type	Caractères (3)
Contrainte	Valeur obligatoire
Valeurs	<u>001-019</u> <u>02A, 02B</u> <u>021-074</u> <u>076-091</u> <u>093-095</u>

TYPE	
Définition	Catégorie (ou annexe) dans laquelle est classé le département pour la campagne 2025.
Type	Caractères (3)
Contrainte	Valeur obligatoire
Valeurs	I-A
	I-B
	I-C
	I-D

BCAE	
Définition	Tronçons de cours d'eau BCAE retenus.
Type	Caractère (1)
Contrainte	Valeur obligatoire
Valeur	1

ORIGINE1		
Définition	Origine du tronçon. Source principale.	
Type	Caractères (10)	
Valeurs	BDTOPO	BD TOPO®
	SCAN25	SCAN 25®
	TERRAIN	Terrain
	BDCARTHAGE	BD CARTHAGE®
	AUTRES	Autre origine
	<vide>	Non renseigné

ORIGINE2		
Définition	Origine du tronçon. Source principale.	
Type	Caractères (70)	
Valeurs	<vide>	Non renseigné

MILLESIM	
Définition	Millésime.
Type	Caractères (4)
Valeur	2026

COMMENT		
Définition	Commentaire possible si ORIGINE1 ou ORIGINE2 est renseigné à AUTRES	
Type	Caractères (254)	
Valeurs	<vide>	Non renseigné

5. Classe prairies_sensibles

Par défaut, la classe « **prairies_sensibles** » contient un suffixe « *année_version* » présenté au paragraphe 8.1.3 **Prairies sensibles**.

5.1 Définition

Définition	Prairies permanentes désignées comme écologiquement sensibles (BCAE9).	
Genre	Surfacique	
Attributs	ID	Identifiant de la prairie
	NUM_ILOT	Numéro de l'îlot
	NUM_PARCEL	Numéro de la parcelle
	CODE_CULTU	Code culture
	SURFINI_M2	Surface initiale en m ²
	SURFIN_M2	Surface finale en m ²
	NUM_PRS	Numéro de prairie sensible

Sélection : Toutes les prairies sensibles BCAE sont retenues.

Modélisation : Contour de la surface de prairie.

5.2 Description des attributs

ID

Définition	Identifiant unique de la prairie sensible.
Type	Entier (10)
Contrainte	Valeur obligatoire
Valeurs	<i>Numériques</i>

NUM_ILOT

Définition	Numéro de l'îlot, issu du RPG 2021, contenant la prairie sensible.
Type	Réel (23,15)
Valeurs	<i>Numériques</i>
	none Le numéro de l'îlot n'est pas disponible.

NUM_PARCEL

Définition	Numéro de la parcelle, issu du RPG 2021, contenant la prairie sensible.
Type	Réel (23,15)
Valeurs	<i>Numériques</i>
	none Le numéro de la parcelle n'est pas disponible.

CODE_CULTU

Définition	Code de la culture, issu du RPG 2021, de la prairie sensible.	
Type	Caractères (254)	
Valeurs	BOP	Bois pâturé.
	PPH	Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes).
	SPH	Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes.
	SPL	Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes.
	none	Le code de la culture n'est pas disponible.

SURFINI_M2

Définition	Surface initiale de la parcelle, avant intersection, exprimée en mètres carrés.	
Type	Réel (23,15)	
Contrainte	Valeur obligatoire	
Valeurs	<i>Numériques</i>	

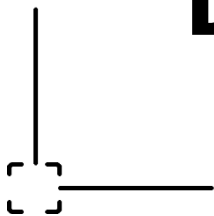
SURFIN_M2

Définition	Surface finale de la parcelle, après intersection, exprimée en mètres carrés.	
Type	Réel (23,15)	
Contrainte	Valeur obligatoire	
Valeurs	<i>Numériques</i>	

NUM_PRS

Définition	Numéro issu des prairies sensibles 2015.	
Type	Caractères (254)	
Valeurs	<i>Numériques</i>	
	none	Le numéro de prairie sensible n'est pas disponible.

DESCRIPTIF DE LIVRAISON



Remarques :

- ce chapitre décrit la manière dont les données des produits BCAE 2, BCAE 4 et BCAE 9 sont organisées : nomenclatures des répertoires et des fichiers ;
- ce chapitre ne décrit pas les produits BCAE 2, BCAE 4 et BCAE 9 en termes de contenu, lequel est traité dans le chapitre **DESCRIPTIF DE CONTENU** ;
- ce chapitre ne présente pas les évolutions des produits BCAE 2, BCAE 4 et BCAE 9, ni celles de la documentation ; ces informations sont diffusées dans un suivi des évolutions : **SE_RPG.pdf**,
- ce chapitre ne constitue pas un manuel d'utilisation des produits BCAE 2, BCAE 4 et BCAE 9.

6. Caractéristiques de la livraison

6.1 Modalités de livraison

Les données des produits BCAE ne sont livrées que par téléchargement en projection légale, via le site [cartes.gouv](https://cartes.gouv.fr), accessible en cliquant sur l'imagette ci-dessous :



cartes.gouv.fr

EXPLORER

Le service public des cartes et données du territoire

Un fichier compressé (compression 7-Zip) est à télécharger directement sur la page produit. Une fois le fichier décompressé, l'utilisateur se retrouve avec un répertoire qui porte le même nom que celui du fichier 7-zip.

Ce répertoire contient l'arborescence générale décrite au paragraphe [7. RÉPERTOIRE DES DONNÉES](#).

6.2 Emprises de livraison

Pour chaque couche BCAE, une livraison donne accès à l'ensemble des données disponibles :

Données	Emprise / Architecture de livraison
Protection des zones humides et des tourbières	<ul style="list-style-type: none">• un répertoire France métropolitaine ;• un répertoire pour chaque DROM.
Bandes tampons le long des cours d'eau	Par départements séparés (un répertoire par département).
Prairies sensibles	Un répertoire France métropolitaine.

6.3 Format de livraison

Les produits BCAE sont disponibles au format **GeoPackage**.

Chaque répertoire contient **1** fichier avec pour extension :

Extension	Description
.gpkg	Format de données géospatiales

6.4 Volume des données

À titre indicatif, pour une livraison, les volumes approximatifs sont les suivants :

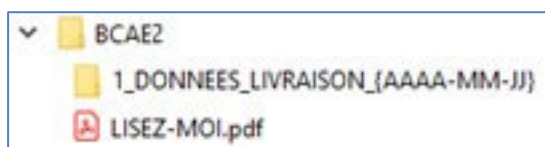
Données	Volumes	France métropolitaine	Département
Protection des zones humides et des tourbières		≈ 100 Mo	-
Bandes tampons le long des cours d'eau		≈ 2 Go	± 20 Mo
Prairies sensibles		≈ 220 Mo	-

7. Répertoires des données

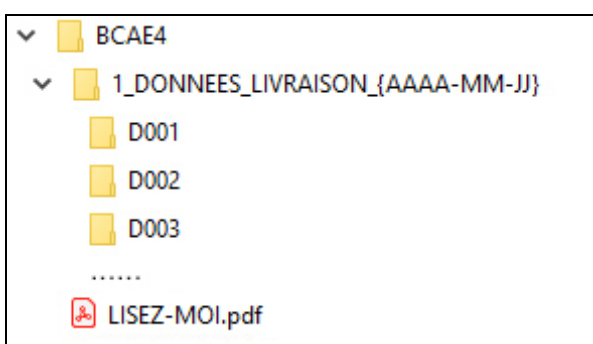
7.1 Arborescences générales

Les arborescences des répertoires de livraison sont les suivantes :

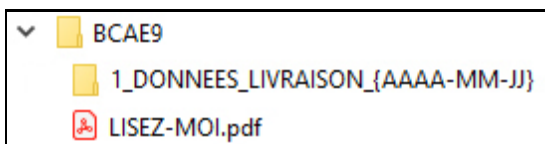
7.1.1 Protection des zones humides et des tourbières



7.1.2 Bandes tampons le long des cours d'eau



7.1.3 Prairies sensibles



7.2 Nomenclature

Pour les répertoires décrits au paragraphe 8. RÉPERTOIRES BCAE2 / BCAE4 / BCAE9, la nomenclature adoptée est la suivante :

- **AAAA-MM-JJ** : Année, mois et jour de la production des données.

8. Répertoires BCAE2 | BCAE4 | BCAE9

8.1 1_DONNEES_LIVRAISON_{AAAA-MM-JJ}

Les extensions des fichiers présentés ci-après sont décrites au paragraphe [2.2.3 Format de livraison](#).

8.1.1 Protection des zones humides et des tourbières

Ce dossier contient directement le fichier de données nommé de la façon suivante :

Zones_humides_tourbieres_2025

8.1.2 Bandes tampons le long des cours d'eau

Ce dossier contient plusieurs répertoires de données. Chaque répertoire correspond à un département.

Ces répertoires sont nommés de la façon suivante :

D{DDD} avec :

DDD	Numéro du département
------------	-----------------------

Chaque répertoire « département » contient les fichiers de données nommés de la façon suivante :

BCAE_lineaire

8.1.3 Prairies sensibles

Ce dossier contient directement le fichier de données nommé de la façon suivante :

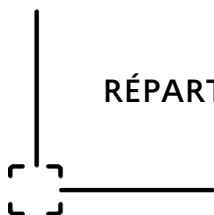
prairies_sensibles_2022_v3

8.2 Fichier LISEZ-MOI.pdf

Afin de comprendre comment utiliser les données IGN, plusieurs compléments sont disponibles en ligne, notamment sur l'espace professionnel de l'IGN. Le fichier LISEZ-MOI.pdf décrit l'ensemble de ces documents facilitant ainsi la prise en main des données.

ANNEXE

RÉPARTITION DES COURS D'EAU PAR DÉPARTEMENT POUR LE MILLÉSIME
2026



Code INSEE	Nom département	Annexe 2026	Changement d'annexe	Mise à jour Types I-C et I-D
01	Ain	I-A		
02	Aisne	I-D		Oui
03	Allier	I-A		
04	Alpes-de-Haute-Provence	I-D		Oui
05	Hautes-Alpes	I-D		
06	Alpes-Maritimes	I-A		
07	Ardèche	I-A		
08	Ardennes	I-D		
09	Ariège	I-D		
10	Aube	I-D		
11	Aude	I-C		
12	Aveyron	I-A		
13	Bouches-du-Rhône	I-D		
14	Calvados	I-A		
15	Cantal	I-A		
16	Charente	I-D		
17	Charente-Maritime	I-D		
18	Cher	I-D		
19	Corrèze	I-A		
21	Côte-d'Or	I-D		
22	Côtes-d'Armor	I-D		Oui
23	Creuse	I-D		
24	Dordogne	I-A		
25	Doubs	I-D		Oui
26	Drôme	I-A		
27	Eure	I-D		
28	Eure-et-Loir	I-D		
29	Finistère	I-D		Oui
2A	Corse-du-Sud	I-A		
2B	Haute-Corse	I-A		
30	Gard	I-D		
31	Haute-Garonne	I-D		Oui
32	Gers	I-A		
33	Gironde	I-D		
34	Hérault	I-D		
35	Ille-et-Vilaine	I-D		Oui
36	Indre	I-D		
37	Indre-et-Loire	I-D		
38	Isère	I-A		
39	Jura	I-D		Oui
40	Landes	I-D		Oui

Code INSEE	Nom département	Annexe 2026	Changement d'annexe	Mise à jour Types I-C et I-D
41	Loir-et-Cher	I-D		Oui
42	Loire	I-D		
43	Haute-Loire	I-D		
44	Loire-Atlantique	I-D		Non
45	Loiret	I-D		
46	Lot	I-D		Oui
47	Lot-et-Garonne	I-D		Oui
48	Lozère	I-A		
49	Maine-et-Loire	I-D		Oui
50	Manche	I-D		Oui
51	Marne	I-D		
52	Haute-Marne	I-D		Oui
53	Mayenne	I-D		Oui
54	Meurthe-et-Moselle	I-D		Oui
55	Meuse	I-C		
56	Morbihan	I-D		Oui
57	Moselle	I-B		
58	Nièvre	I-A		
59	Nord	I-D		Oui
60	Oise	I-D		
61	Orne	I-D		Oui
62	Pas-de-Calais	I-D		Oui
63	Puy-de-Dôme	I-D		Oui
64	Pyrénées-Atlantiques	I-D		
65	Hautes-Pyrénées	I-D		
66	Pyrénées-Orientales	I-A		
67	Bas-Rhin	I-D		Oui
68	Haut-Rhin	I-D		Oui
69	Rhône	I-A		
70	Haute-Saône	I-D		
71	Saône-et-Loire	I-C		
72	Sarthe	I-D		Oui
73	Savoie	I-A		
74	Haute-Savoie	I-A		
76	Seine-Maritime	I-D		
77	Seine-et-Marne	I-D		
78	Yvelines	I-C		
79	Deux-Sèvres	I-D		
80	Somme	I-D		Oui

Code INSEE	Nom département	Annexe 2026	Changement d'annexe	Mise à jour Types I-C et I-D
81	Tarn	I-D		Oui
82	Tarn-et-Garonne	I-C		
83	Var	I-D		
84	Vaucluse	I-A		
85	Vendée	I-D		
86	Vienne	I-C		
87	Haute-Vienne	I-A		
88	Vosges	I-D		
89	Yonne	I-D		
90	Territoire de Belfort	I-D		Oui
91	Essonne	I-C	Oui (I-D)	
93	Seine-Saint-Denis	I-A		
94	Val-de-Marne	I-A		
95	Val-d'Oise	I-D		